

À PROPOS DE L'ARPE-QUÉBEC

Organisme de gestion à but non lucratif piloté par l'industrie et reconnu par RECYC-QUÉBEC, l'**Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec** (l'**ARPE-Québec**) offre aux fabricants, distributeurs et détaillants de produits électroniques un **programme de conformité environnementale approuvé**. Elle a la responsabilité de mettre en œuvre et d'exploiter pour ses membres le **Programme québécois de récupération et de valorisation des produits électroniques**.

En passant par le programme de l'ARPE-Québec, la population peut avoir la conscience tranquille et l'assurance que les produits en fin de vie utile seront détournés des sites d'enfouissement ou de l'exportation illégale vers les pays en développement, et qu'ils seront recyclés dans le respect de l'environnement.

Pour plus d'information sur l'ARPE-Québec : recyclerMESelectroniques.ca/qc

POINTS DE DÉPÔT OFFICIELS

Les citoyens et les entreprises ont accès sans frais à un vaste réseau de points de dépôt accessibles partout au Québec où ils peuvent apporter leurs vieux produits électroniques. Les produits sont ensuite détournés des lieux d'enfouissement et acheminés chez des entreprises approuvées, conformes aux normes en vigueur, pour être recyclés de façon sécuritaire, sûre et écologique.

Trouvez le [point de dépôt officiel le plus près](#).

QUESTIONS ET RÉPONSES

1- Quels sont les produits électroniques acceptés ?

Il y a près de 150 produits visés acceptés dans le cadre du programme. Il s'agit principalement d'équipement informatique (comme les ordinateurs et les imprimantes), de téléviseurs et autres appareils audio-vidéo (comme les radios, les enregistreurs et les haut-parleurs) ainsi que de téléphones portables ou non et de consoles de jeux vidéo.

Consultez la [liste complète des produits acceptés](#).

2- Pourquoi les produits électroniques doivent être recyclés ?

Comme les boîtes de conserve et les journaux, les produits électroniques ne devraient jamais finir dans la poubelle ni dans le bac de recyclage. Une grande partie des plastiques et des métaux qu'ils contiennent peut être récupérée et réutilisée afin de fabriquer de nouveaux produits.

De plus, bon nombre de produits électroniques contiennent des substances préoccupantes qui, si elles ne sont pas manipulées correctement, pourraient avoir un impact sur l'environnement et causer des problèmes pour la santé. C'est le cas, entre autres, du plomb qui a des effets néfastes sur le système neurologique. Aussi, si les produits électroniques sont dirigés vers les sites d'enfouissement, ils contaminent graduellement le sol et l'eau.

3- Où sont acheminés les produits électroniques recueillis ?

Tous les produits électroniques recueillis dans les points de dépôt officiels seront pris en charge par l'ARPE-Québec, puis acheminés chez des entreprises approuvées, conformes aux normes en vigueur au Canada, pour être recyclés de façon sécuritaire, sûre et écologique.

La prise en charge des produits électroniques en fin de vie utile s'effectue selon un **processus audité et approuvé de transformation**, de la réception jusqu'au traitement définitif de la matière (c.-à-d. du recycleur primaire à tous les autres transformateurs en aval).

Pour en savoir plus, visionnez notre vidéo « [Qu'arrive-t-il ensuite ?](#) ».